Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le
ID : 029-212900674-20231123-223_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

223/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 23 novembre 2023

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Édouard TROLES ; Éric LE SCANFF ; Sonia FLOC'H, Laurence LE ROY-TASSEL, Jean-Hervé GOARNISSON ; Annick LE GALL ; Hervé TILLY ; Paul UGUEN ; Rémy LE MEUR.
Absents : Chantal COLLÉOU ; Cyrielle MOY ; Florent LE HERVÉ ; Françoise NORMAND
Procurations : Chantal COLLÉOU donne pouvoir à Édouard TROLES, Florent LE HERVÉ donne pouvoir à Éric LE SCANFF, Françoise NORMAND donne pouvoir à Paul UGUEN.
Secrétaire de séance : Laurence LE ROY-TASSEL
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2023

Objet : Programme pluriannuel de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Plan d'Aménagement Patrimonial 2017-2022, est caduque depuis le 16 mars 2023, suite à sa prorogation par délibération n°158/20 du 15 septembre 2022.
Le Programme pluriannuel de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels a succédé au Plan d'Aménagement du Patrimoine et prend désormais en compte le patrimoine immatériel de la cité. Il s'agit d'un document de cadrage et de synthèse qui présente un projet communal global sur plusieurs années, permettant de répondre aux exigences de la charte de qualité des Petites Cités de Caractère. Ce document obligatoire doit être validé par les services de la Région, afin d'ouvrir la possibilité de solliciter le soutien financier en faveur des cités labellisées, aussi bien aux particuliers qu'à la collectivité par le dépôt de demandes de subventions pour des travaux répertoriés dans ce Programme Pluriannuel.
Monsieur Le Maire présente le document qui portera sur la période 2023-2027.
Il propose de valider le document comprenant les cinq axes d'actions suivants :

- Axe 1 : Embellir et requalifier le centre urbain
- Axe 2 : Soutenir une architecture de qualité du bâti public et privé
- Axe 3 : Soutenir une architecture de qualité du bâti commercial
- Axe 4 : Renforcer la dynamique touristique et culturelle
- Axe 5 : Mettre en valeur et sauvegarder le patrimoine immatériel de la commune

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide de valider le Programme pluriannuel de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels pour la période 2023-2027.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,
Laurence LE ROY-TASSEL

MAIRIE DE GUERLESQUIN 29 (Finistère)